

MISE EN PLACE DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE

L'obtention du permis de conduire, au même titre que le logement ou l'emploi, est incontestablement un facteur important d'insertion sociale et professionnelle.

Favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, notamment de ceux pour lesquels cette préparation représente un coût important, constitue un véritable enjeu pour cette population.

Aussi, la municipalité souhaite donner la possibilité aux jeunes résidents tarbais de 18 à 25 ans de bénéficier d'une aide au financement de leur permis de conduire.

Le dispositif mis en place par la ville de Tarbes s'adresse plus particulièrement aux jeunes qui ont développé un projet professionnel mais qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour passer le permis de conduire.

Il consiste en la prise en charge de 50 % du coût du permis de conduire par la ville en échange d'une activité d'intérêt collectif effectuée par les jeunes, à définir d'un commun accord.

Une commission spécialement créée à cet effet aura pour objet d'examiner les demandes et d'attribuer les aides.

Des conventions de partenariat seront passées avec les auto-écoles qui souhaiteront s'associer au dispositif, auxquelles la ville versera directement les aides attribuées.

Après examen de la commission Développement Economique, Finances, Intercommunalité du 11 Janvier 2008, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place de bourses au permis de conduire,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet.